



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120308

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 13/12/2021 11H58 C:024861 I:29910
V/REF : 153305
V/Email reçu le Lundi 13/12/2021 à 11H58

**CRISTAL HABITAT
LE CRISTAL
1, PLACE DU FORUM
73025 CHAMBERY CEDEX**

V/REF.IMM. 00016
IMMEUBLE : ST ALBAN 1
274/304 RUE DU MARGERIAZ
73230 ST ALBAN LEYSSE

Voglans, le 23 Décembre 2021

Référence Marché: 2018031208-0000001
LOCALISATION : ALLEE N 274 - LOGEMENT EN RDC DE MME GONNELAZ TEL 04 79700430
MOTIF : INTERVENIR POUR REMPLACEMENT RESERVOIR RESINE
Donneur d'ordre : Mme F. GRAVINA

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

LE 16/12/21 A 16H15
LOGEMENT DE MME GONNELAZ AU RDC
DEPOSE ET REMPLACEMENT DU RESERVOIR WC
CONSTAT FUITE AU JOINT DU ROBINET D ARRET DES WC
DEPOSE DU ROBINET ET REMPLACEMENT JOINT EN 3/8 SUR ROBINET D ARRET WC
REMISE EN EAU POUR CONTROLE ETANCHEITE
NETTOYAGE ET REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : CV LCOMPTER EMAIL en CC le 23/12/21 à 17H00 l.pedretti@cristal-habitat.
CV LCOMPTER Email envoyé le 23/12/21 à 17H00 Mme F. GRAVINA

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 1120308

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	WC00006-FP.Réservoir	Résine le 15/12*	1	57,57
				57,57
		TOTAL H.T.		57,57
		T.V.A. a 10,00%		5,75
		TOTAL T.T.C.En EURO		63,32

Valeur en votre règlement comptant

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



Cristal Habitat

ENGAGÉ POUR VOS PROJETS

n°SIRET 747 020 345 00035 Code APE : 702A

Cristal Habitat
CS 72519
73025 CHAMBERY CEDEX .
AGENCE SUD • 04 79 71 88 44

RETROUVER NOS SERVICES SUR

cristal-habitat.fr

13112

11h58

Entreprise

Référence : 0201822

Téléphone : 04.79.52.08.82

Marché : 2018031208 - 0000001

PLOMBERIE-SANITAIRE-CHAUFFAGE- LOT 2- ALLOBROGES

Demandeur

Locat. présent : MME GONNELLAZ NATALYA

Entré le : 16/06/2010

Téléphone : 04 79 70 04 30

Intervention

Etablie par F.GRAVINA le : 13/12/2021

Date exécution prévue : 14/12/2021

Nature travaux : HDL ENTRETIEN COURANT

N° affaire : 1 287 623

OS ENTREPRISE 153305

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Lieu d'intervention

MME GONNELLAZ NATALYA

274 RUE DU MARGERIAZ

73230 ST ALBAN LEYSSE

Observations

APPELER SA MAMAN

AU 04 79 70 04 30 MERCI

GONNELLAZ Ahmed d Iserba appelle pour signaler qu ils ne pr du 13/12/2021

Travail	Désignation	Qté
WC00006	WC - W.C. N°1	
	Remplacement réservoir résine + colonne chasse	1,00
	SUITE COMPTE RENDU ISERBA	

Demande de travaux établie par F.GRAVINA le 13/12/2021

Signature :

A joindre obligatoirement sansagrafer à votre facture

Lieux d'interventions

Adresse	Interlocuteur	Téléphone
00016-00001-00002-00003 H / Type 3 Etage : RDC 274 RUE DU MARGERIAZ 73230 ST ALBAN LEYSSE	MME GONNELLAZ NATALYA Digonn@msn.com entré le 16/06/2010	Fixe : 04.79.70.04.30
Resp batiment : Sud GRAVINA F.GRAVINA		
Information Amiante : Pas de diagnostic disponible		

N.B. : l'entreprise s'engage à prendre toutes les dispositions et informations nécessaires pour que les travaux demandés soient réalisés dans le respect des règles qui régissent la sécurité des biens et des personnes

Bon de contrôle 153305		
Entreprise/Fournisseur	Locataire	Travaux contrôlés par
Nom :	Nom :	
Date fin de travaux :		
Visa Entreprise :	Visa Locataire :	Visa :

Observations:

CRISTAL HABITAT



ATTESTATION SIMPLIFIÉE¹

① IDENTITÉ DU CLIENT OU DE SON REPRESENTANT

Je soussigné(e) :

Nom : Cristal Habitat

Adresse : CS 72519 73025 CHAMBERY CEDEX .

② NATURE DES LOCAUX

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de (.....) millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse² 274 RUE DU MARGERIAZ 73230 ST ALBAN LEYSSE

dont je suis : ☒ propriétaire ☐ locataire ☐ autre (précisez votre qualité) :

③ NATURE DES TRAVAUX

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, les travaux :

☒ n'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement).

☒ n'affectent pas plus de cinq des six éléments de second œuvre suivants :

Cochez les cases correspondant aux éléments affectés : ☐ planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ huisseries extérieures ☐ cloisons intérieures ☐ installations sanitaires et de plomberie ☐ installations électriques ☐ système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB : tous autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit.

☒ n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher de la construction existante supérieure à 10 %

☒ ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux d'amélioration de la qualité énergétique portant sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements mentionnés au 1 de l'article 200 quater du code général des impôts (CGI) et respectant les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par l'article 18 bis de l'annexe IV au CGI dans sa rédaction issue de l'arrêté du 29 décembre 2013.

☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5 %

④ CONSERVATION DE L'ATTESTATION ET DES PIÈCES JUSTIFICATIVES

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de la TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 20 % ou 10 %) et le montant de la TVA effectivement payé, TVA au taux de :

- 10 % pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ;
- 5,5 % pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Fait à Chambéry le 13/12/2021

Signature du client ou de son représentant :

Le Directeur Général,
Nicolas GIGOT

¹ Pour remplir cette attestation, cochez les cases correspondant à votre situation et complétez les rubriques en pointillés. Vous pouvez vous aider de la notice explicative.

² Si différente de l'adresse indiquée dans le cadre ①.